

## Les subsides

## Messieurs

Frank	Lambert	Munro
Fraser	(Bellechasse)	(Esquimalt-
Gauthier	Lambert	Saanich)
(Roberval)	(Edmonton-	Murta
Gillies	Ouest)	Neil
Graffey	Laprise	(Moose Jaw)
Hales	Lawrence	Nesbitt
Haliburton	Lundrigan	Nielsen
Hamilton	MacDonald	Nowlan
(Qu'Appelle-	(Egmont)	Oberle
Moose Mountain)	MacDonald (M <sup>11e</sup> )	O'Connor
Hamilton	(Kingston	O'Sullivan
(Swift Current-	et les Îles)	Paproski
Maple Creek)	MacInnis	Patterson
Hees	(Cape Breton-	Peters
Hellyer	East Richmond)	Reilly
Higson	MacKay	Ritchie
Hollands	MacLean	Roche
Holmes	Macquarrie	Rynard
Horner	Madill	Schellenberger
(Battleford-	Marshall	Schumacher
Kindersley)	Masniuk	Scott
Howie	Mazankowski	Stackhouse
Hueglin	McCain	Stanfield
Hurlburt	McCleave	Stevens
Jarvis	McGrath	Thomas
Jelinek	McKenzie	(Moncton)
Kemping	McKinley	Towers
Knowles	McKinnon	Wagner
(Norfolk-	Mitges	Whittaker
Haldimand)	Morgan	Wise
Korchinski	Muir	Woolliams
Kuntz		Yewchuk—105.

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion adoptée.

## MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor)** propose:

Que le budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1973, déposé à la Chambre le 6 mars 1973, sauf le crédit 16b, Finances, le crédit 1b, Industrie et Commerce, le crédit 25b, Travail, le crédit 1b, Revenu national et le crédit 1b, Solliciteur général, soit adopté.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Sur division.

(La motion de M. Drury est adoptée.)

Sur ce, M. Drury propose que le bill C-166, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

• (2240)

**M. l'Orateur:** Quand lisons-nous ce bill pour la deuxième fois?

**Des voix:** Maintenant.

**L'hon. M. Drury** propose alors: Que le bill C-166, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le bill dont nous sommes saisis et dont on vient de proposer la deuxième lecture contient à la page 13 de l'annexe, le crédit 25b)—Information Canada, \$19,000—qui a été supprimé, je crois. Il me

[M. l'Orateur.]

semble qu'il faudrait modifier le bill en retranchant ce crédit de l'annexe.

**M. MacEachen:** On l'a retranché.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et en soustrayant cette somme du total.

**M. l'Orateur:** Le greffier me fait savoir que le crédit a été éliminé des exemplaires qui ont été distribués. Il se peut que quelques exemplaires non corrigés circulent. Nous allons y mettre bon ordre. Les députés comprendront que les dignitaires ont dû agir rapidement pour apporter les corrections nécessaires.

**M. Baldwin:** Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, il y a également la question des totaux. Les totaux figurent ici mais je ne peux pas dire si le montant approprié en a été déduit. Je pense respectueusement que cela souligne l'argument que j'ai cherché à soulever il y a un moment—que notre gouvernement a été battu sur un bill des subsides...

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Démissionnez!

**M. Baldwin:** Dehors!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Les dignitaires m'ont fait savoir que les modifications nécessaires ont été apportées dans les exemplaires qui ont été distribués, y compris les modifications des totaux.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

**M. Fortin:** Monsieur le président, aucun député de notre parti n'a reçu copie des changements apportés; ceci est important pour nous et justifie un rappel au Règlement. Au fait, on se souviendra que dans une situation semblable, alors que je m'opposais à l'adoption d'un crédit, la présidence m'avait dit bien respectueusement qu'on ne pouvait discuter à ce moment-là du contenu d'un bill. Par conséquent, je tiendrais à recevoir copies des changements où le poste de \$19,000 pour Information Canada n'apparaît pas, sinon le principe de la possibilité de discuter de ce bill sera établi, et, par conséquent, nous pourrions en discuter en comité plénier.

[Traduction]

**M. Nielsen:** Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois qu'un problème confronte ce soir aussi bien l'ensemble des députés que la présidence elle-même.

**Une voix:** Oui, vous.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nielsen:** J'ignore qui a fait cette remarque. Chose certaine le Règlement stipule que lorsque la Chambre traite d'un bill en première lecture, ce bill doit être imprimé. Or le bill qui nous a été remis renferme à la page 4 des interlignes, sans doute du leader du gouvernement ou de son personnel, rédigées à la main et à l'encre. Elles figurent aussi à la page 4 du texte français. Elles ne sont pas imprimées.